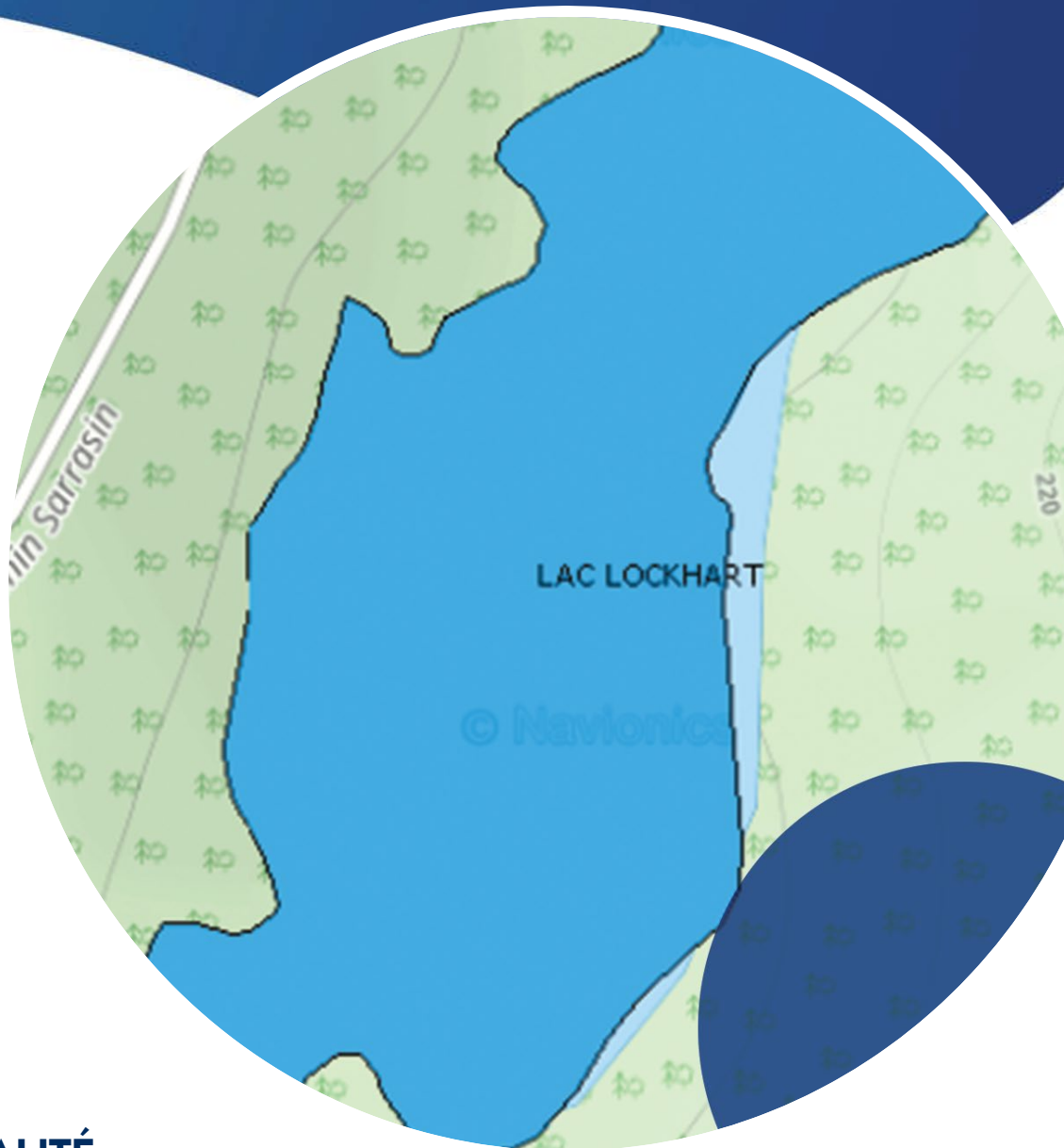




SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU



SUIVI DE LA QUALITÉ
DE L'EAU 2025

LAC LOCKHART

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
SURVOL DU PROGRAMME.....	3
PARAMÈTRES VISÉS.....	4
Phosphore (PT)	4
Carbone organique dissous (COD).....	5
Chlorophylle A (Chla)	6
Transparence de l'eau	6
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE LA STATION CIBLÉE SUR LE LAC LOCKHART	7
PARAMÈTRES VISÉS À LA STATION	8
RÉSULTATS 2025.....	8
Transparence de l'eau	8
Suivi Physicochimique.....	8
INTERPRÉTATION DU PROFIL PHYSICOCHIMIQUE	11
RÉSULTATS ANTÉRIEURS.....	11
INTERPRÉTATION DES DONNÉES 2025	12
CONCLUSION	13
RECOMMANDATIONS	14

INTRODUCTION

À la suite de l'adoption du Plan directeur de l'eau, le 5 mai 2020, la Municipalité de Val-des-Monts a débuté, en mai 2021, le suivi de la qualité de l'eau. Ce programme est divisé en deux phases d'une durée de trois ans chacune. La phase I a débuté en 2021 et s'est terminée en 2023. Elle ciblait 47 lacs dans la Municipalité. La deuxième phase débutant en 2024 cible 44 lacs, dont 10 nouveaux plans d'eau. Le programme étant dynamique a été ajusté pour permettre aux bénévoles de continuer à faire des suivis à leur souhait. La sélection des plans d'eau a été effectuée en fonction des forces anthropiques auxquelles ceux-ci sont assujettis. Les plans d'eau les plus susceptibles d'être soumis à des forces anthropiques, par exemple, le développement domiciliaire, la présence de chemins et la proximité de terres agricoles ont été sélectionnés. La Municipalité a fait appel aux associations et aux riverains des plans d'eau visés afin de compter sur la participation de nombreux bénévoles et passionnés intéressés à contribuer au programme. Les bénévoles ont, par la suite, suivi une formation offerte par la Municipalité sur les procédures encadrant la collecte de données.

La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles ayant participé de près ou de loin à la réalisation de la collecte de données. Leur grande participation a permis d'effectuer et de poursuivre les suivis débutés lors de la dernière saison estivale.

Dans ce rapport, nous présentons les données recueillies dans le cadre du programme pour le lac Lockhart en 2025. Le lac Lockhart fait partie intégrante du bassin versant de la rivière Blanche. Ce dernier se déverse dans le lac Saint-Pierre et s'alimente par un tributaire au nord du plan d'eau.

SURVOL DU PROGRAMME

Le programme a pour but d'obtenir un portrait adéquat de la qualité de l'eau, et ce, sur l'ensemble du territoire montvalois. Nous procédons en deux phases, chaque phase étant composée de 3 saisons d'échantillonnage.

Chaque saison d'échantillonnage comprend 3 relevés, soit aux mois de juin, juillet et août.

Les lacs échantillonnés au cours de la phase 1, si jugés stables, seront seulement assujettis à des relevés de transparence lors de la phase 2.

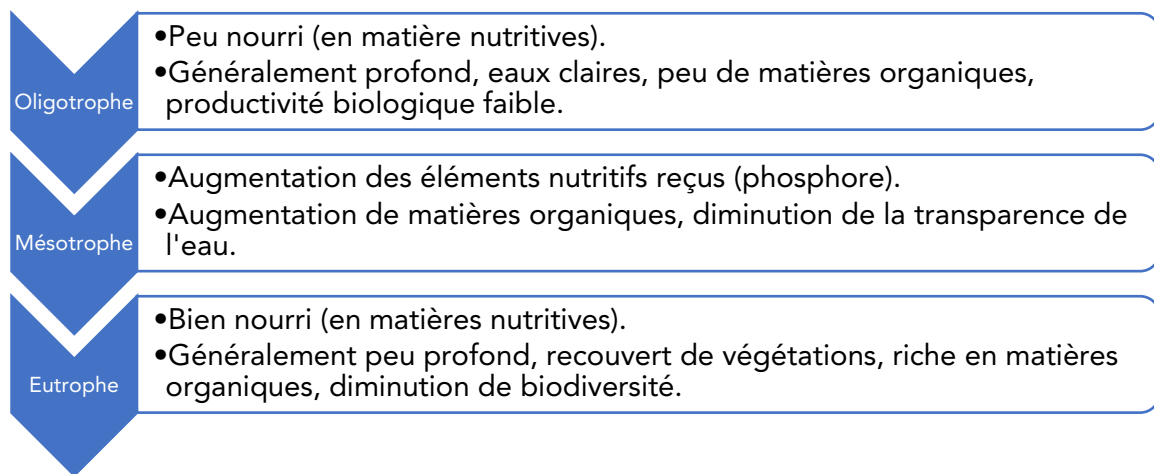
PARAMÈTRES VISÉS

La section qui suit contient les paramètres physicochimiques mesurés aux programmes. Les suivis réalisés lors des trois dernières saisons estivales comprennent trois séances d'échantillonnage, et ce, par saison. Chaque séance vise les quatre paramètres décrits suivants.

Phosphore (PT)

Élément nutritif clé, indicateur de la croissance des algues et des plantes aquatiques, le phosphore se trouve généralement en faible concentration dans les lacs et cours d'eau présentant un niveau trophique oligotrophe. Bien que certaines sources de phosphore soient naturelles, une grande partie provient de sources anthropiques, c'est-à-dire, d'activités humaines. Certaines sources communes incluent, entre autres, l'érosion, la déjection animale, les engrais et fertilisants, les rejets d'eaux usées et certains produits domestiques. Une hausse en concentration de phosphore est directement reliée à un processus d'eutrophisation accéléré (eutrophisation anthropique).

L'eutrophisation est un processus naturel de vieillissement des lacs et cours d'eau. Ce processus naturel se déroule normalement sur une période de plusieurs milliers d'années. Cependant, lorsque ce processus est accéléré par de nombreuses activités humaines, celui-ci est raccourci à quelques centaines, voire des dizaines d'années. Lors du vieillissement d'un plan d'eau, la qualité de l'eau se détériore et des changements écosystémiques sont éventuellement perçus. Afin de faciliter l'analyse des plans d'eau, le processus d'eutrophisation est composé de trois niveaux trophiques soit, oligotrophe, mésotrophe et eutrophe.



Le graphique ci-dessous illustre le processus d'eutrophisation naturel ainsi que le processus d'eutrophisation anthropique.

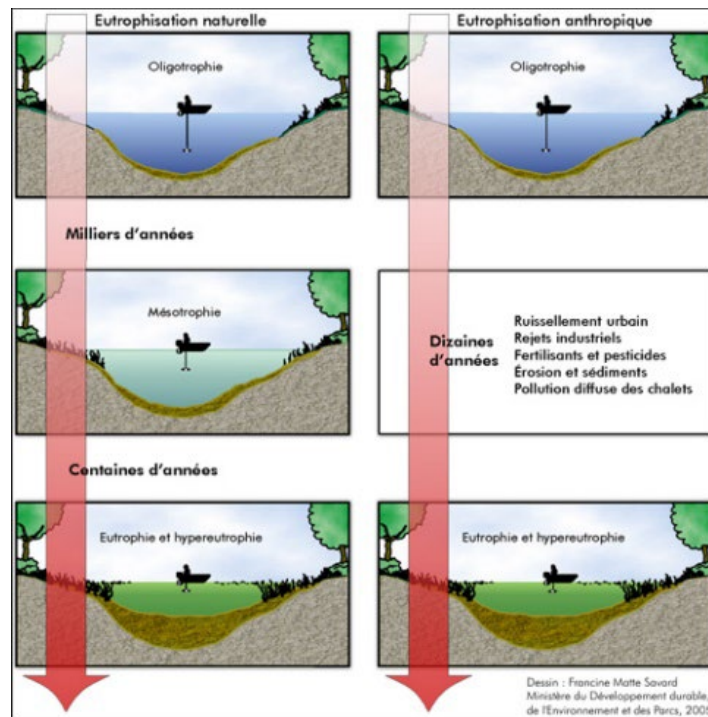


Figure 1 – RSVL, 2021

Carbone organique dissous (COD)

La concentration de carbone organique dissous (COD) dans un plan d'eau est un indicateur de la coloration et de la transparence de l'eau. Le COD provient majoritairement de la décomposition des organismes. Une corrélation négative existe entre la concentration de COD et la transparence de l'eau. En d'autres mots, lorsque la concentration de COD augmente, la transparence de l'eau diminue. Ce paramètre est également fortement relié au niveau de phosphore. Généralement, une augmentation de phosphore accélérera la croissance et la propagation des algues et plantes aquatiques. Cette augmentation en biomasse diminuera la transparence et, de ce fait, une augmentation de matières organiques en décomposition sera perçue. Cette augmentation sera représentée avec la lecture de COD. Alors qu'une augmentation en COD est perçue, une diminution d'oxygène dissous en profondeur peut être constatée, ce qui peut avoir des effets néfastes sur la biodiversité, la résistance et la résilience d'un plan d'eau.

COD = 2,4 mg/L



COD = 4,5 mg/L



Figure 2 – CRE Laurentides, 2016

Chlorophylle A (Chla)

La chlorophylle A est un indicateur de productivité. La concentration de celle-ci illustre l'abondance (biomasse) des algues et des matériaux microscopiques en suspension dans un lac. Une abondance trop élevée en chlorophylle A pourrait indiquer un surplus au niveau de l'enrichissement en matières nutritives des plantes, notamment le phosphore.

Transparence de l'eau

La transparence de l'eau est un indicateur de la quantité de matières organiques en suspension. Cette caractéristique est négativement corrélée à l'abondance de chlorophylle A (Chla), de carbone organique dissous (COD) et à la concentration de phosphore. En d'autres mots, lorsque la Chla, le COD et le phosphore augmentent, la transparence de l'eau est diminuée.

LIEN DYNAMIQUE ENTRE LES PARAMÈTRES ANALYSÉS



Figure 3 – Lien dynamique entre les paramètres analysés, CRE Laurentides, 2009

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE LA STATION CIBLÉE SUR LE LAC LOCKHART

Coordonnées géographiques approximatives de la Fosse LK1 :

Latitude : 45° 42'40.31" N

Longitude : 75° 42'10.49" O

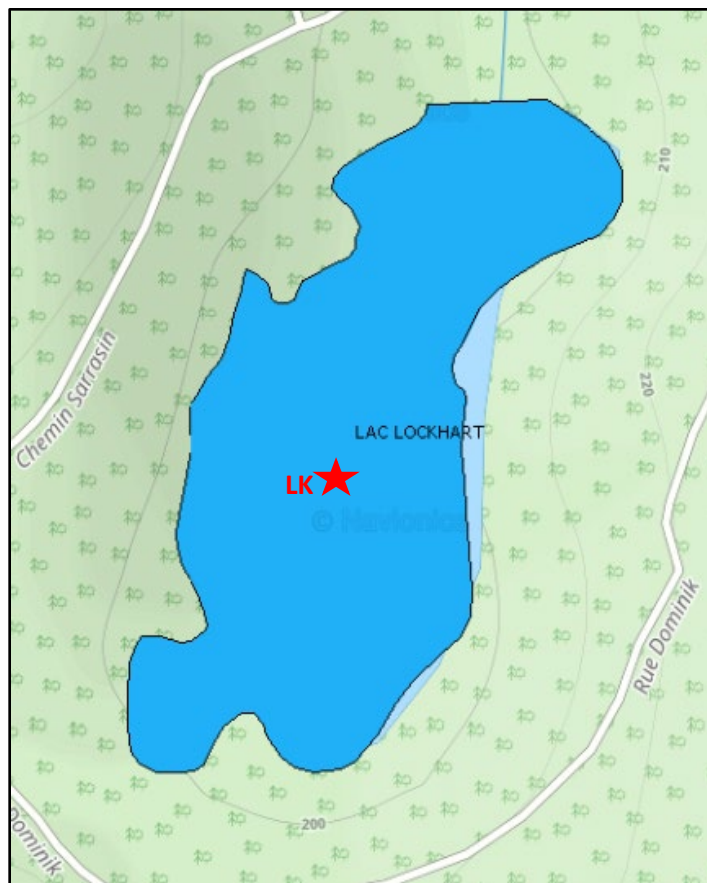


Figure 4 – Carte bathymétrique – Lac Lockhart – Navionics

PARAMÈTRES VISÉS À LA STATION

LK1: Phosphore total + Chlorophylle A + Carbone organique dissous + Transparence de l'eau

RÉSULTATS 2025

Transparence de l'eau

DATE	PROFONDEUR LK1 (MÈTRES)
2025-06-08	3,8
2025-07-06	4,1
2025-08-10	4,3
Moyenne estivale	4,07

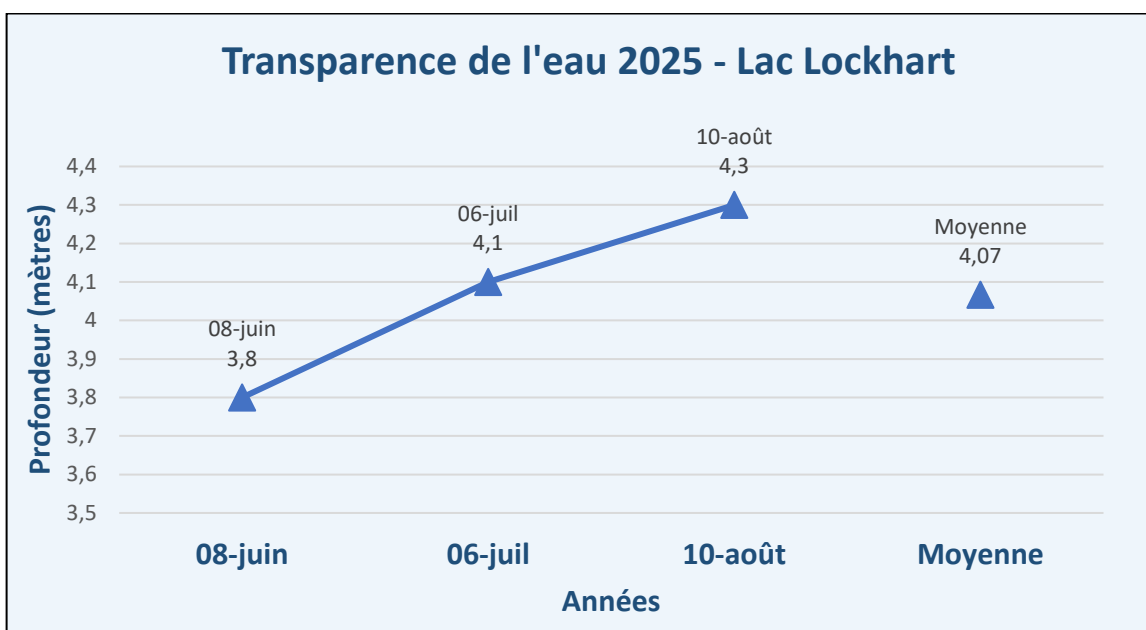


Figure 5 – Résultats – Transparence de l'eau 2025 – Lac Lockhart

Suivi Physicochimique

STATION 1 – LK1

DATE	PHOSPHORE TOTAL (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MIGROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)
2025-06-08	5	0,84	6,2
2025-07-06	6,2	1,1	5,6
2025-08-11	7,9	0,79	6
Moyenne estivale	6,4	0,9	5,9

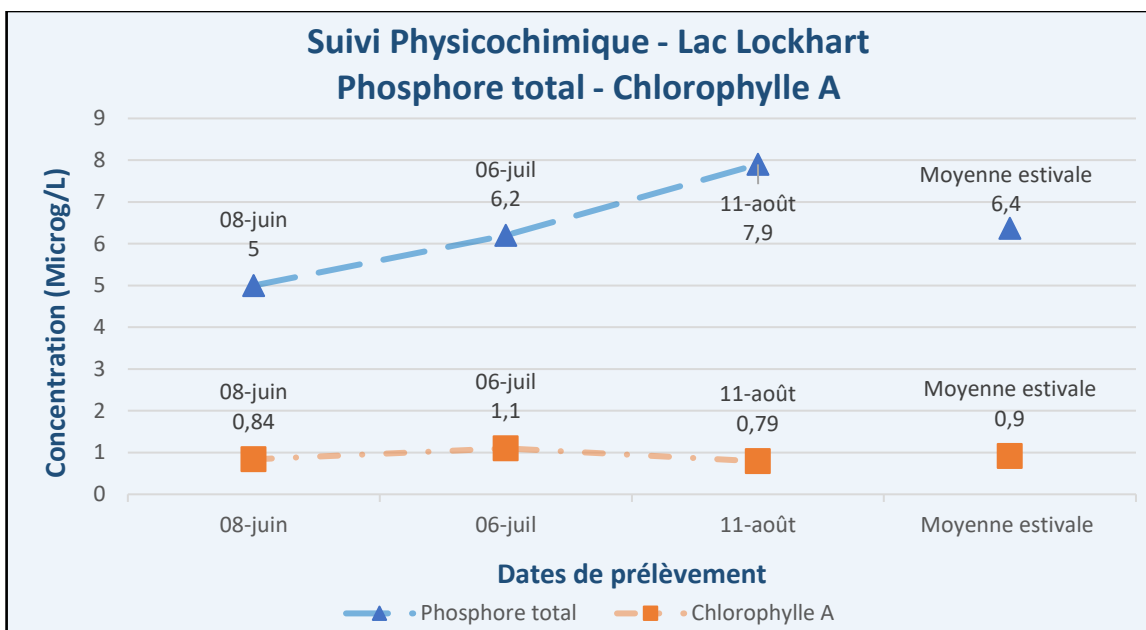


Figure 6 – Résultats – Suivi physicochimique 2025 (PT, Chla) – Lac Lockhart (LK1)

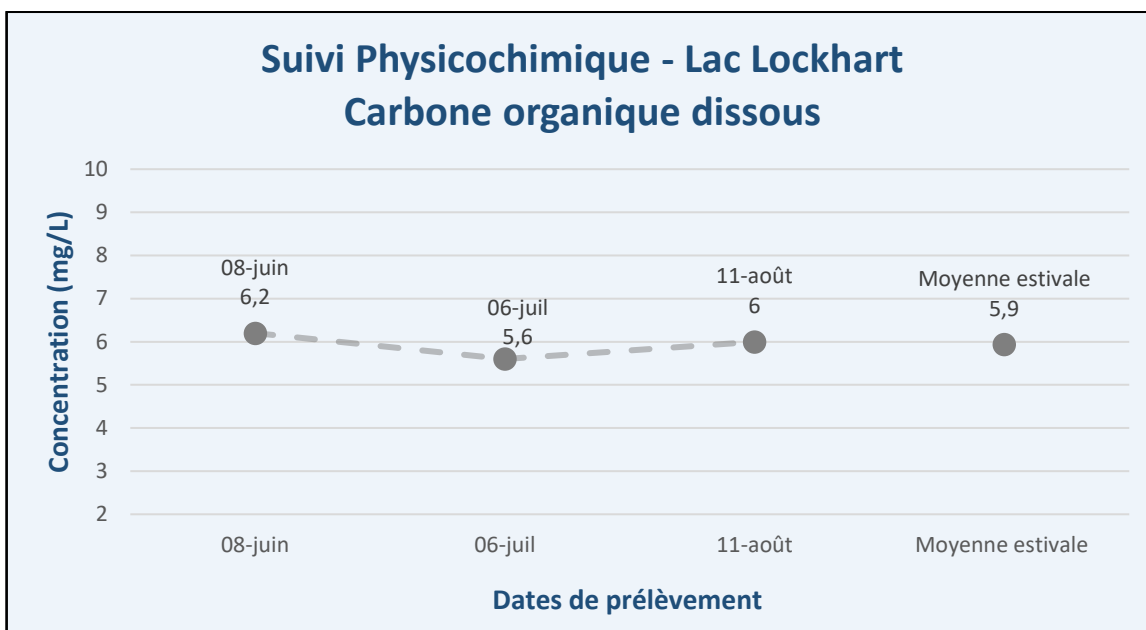


Figure 7 – Résultats – Suivi physicochimique 2025 (COD) – Lac Lockhart (LK1)

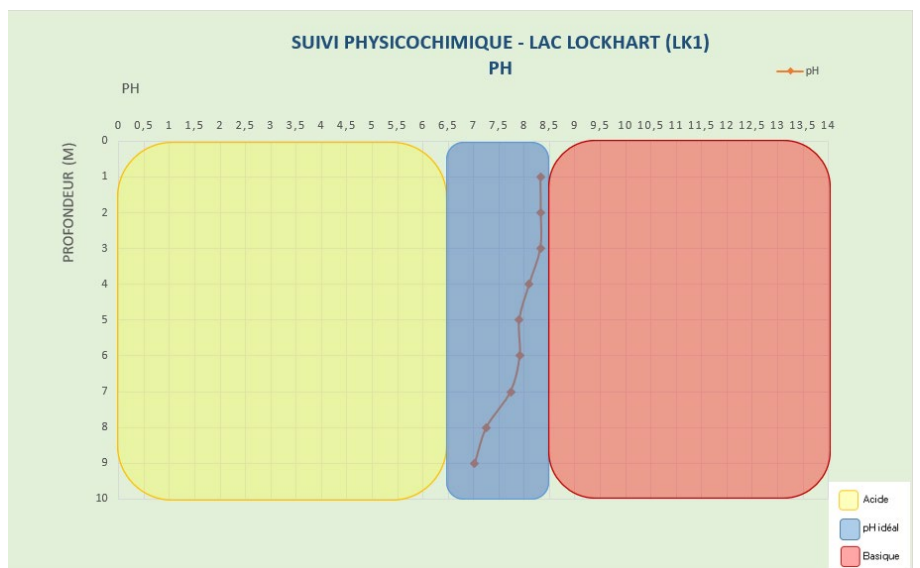
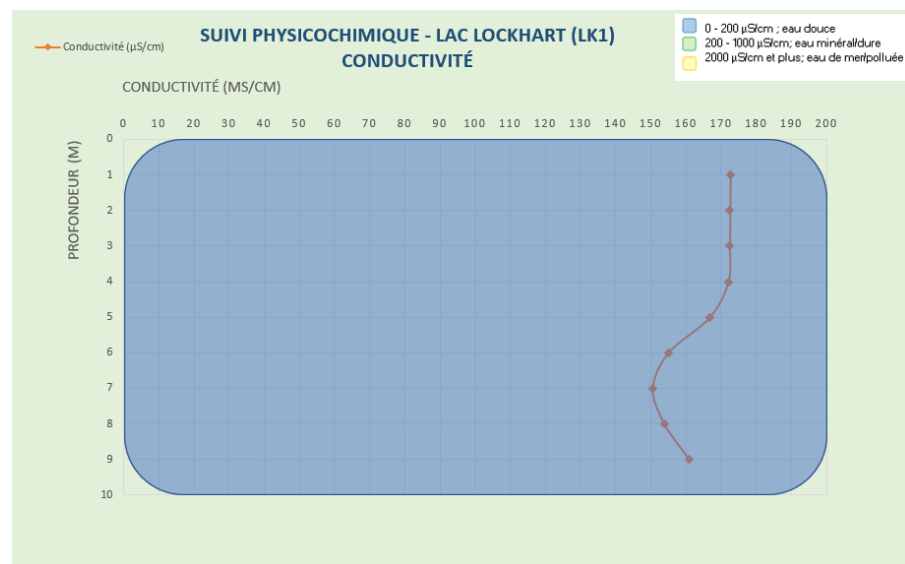
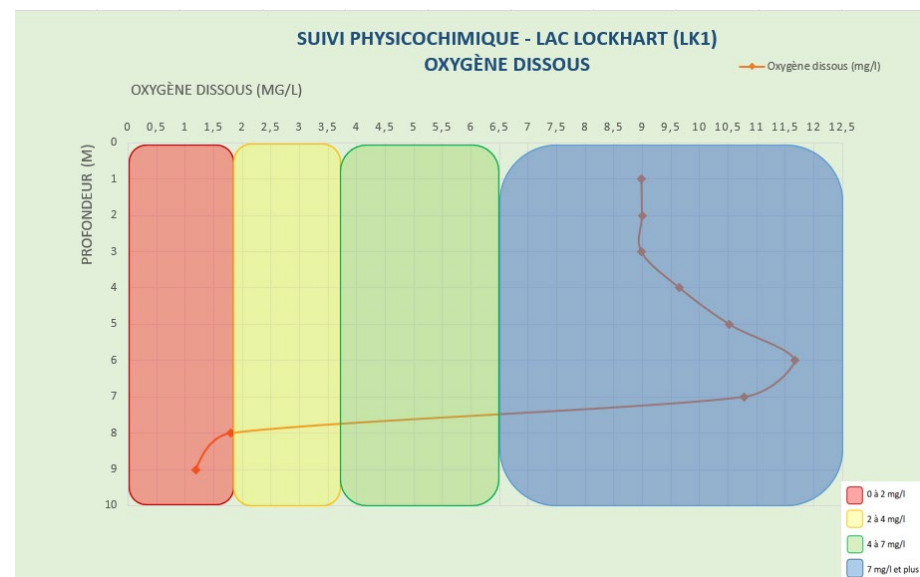
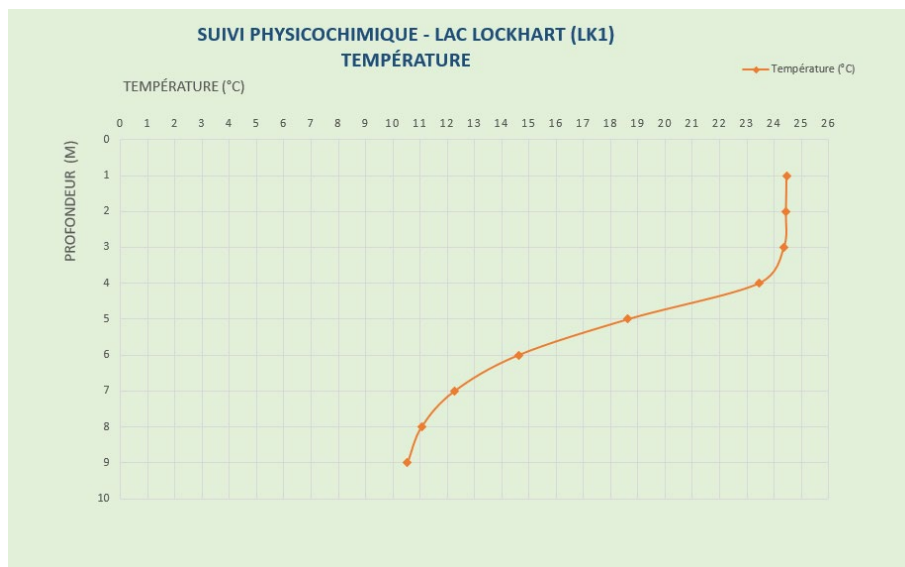


Figure 8 – Résultats – Profils physicochimiques 2025 – Lac Lockhart (LK1)

INTERPRÉTATION DU PROFIL PHYSICOCHIMIQUE

À la suite de l'analyse des divers graphiques obtenus lors du profilage physicochimique, nous ne notons aucune anomalie. Selon ce profil, l'oxygène reste abondant jusqu'à une profondeur d'environ 7 mètres, et diminuerait très rapidement en profondeur. Le taux d'oxygène dans les lacs peu profond est souvent plus bas à cette profondeur, mais le lac Lockhart se démarque par son taux d'oxygène près du fond. De plus, la conductivité est stable, mais un peu plus élevée que la moyenne. Il est important de noter que ces valeurs représentent la situation dans le cours d'eau qu'au moment précis où l'analyse est effectuée, ce qui invalide toute comparaison ou évolution a proprement dite.

RÉSULTATS ANTÉRIEURS

ANNÉES	PHOSPHORE TOTAL (LK1) (MICROG/L)	CHLOROPHYLLE A (MICROG/L)	CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)	PROFONDEUR LK1 (MÈTRES)
2004	12,3			
2005	7,7			
2006	20			
2007	6,7			
2008	4,7			
2011	6			
2021	5,3	7,0	9,9	5,3
2022	7,7	1,9	6,2	4,0
2023	4,9	1,6	14,3	5,2
2024	8,3	1,7	9,9	4,4
2025	6,4	0,9	5,9	4,07
Moyenne	8,1	2,62	9,24	4,6

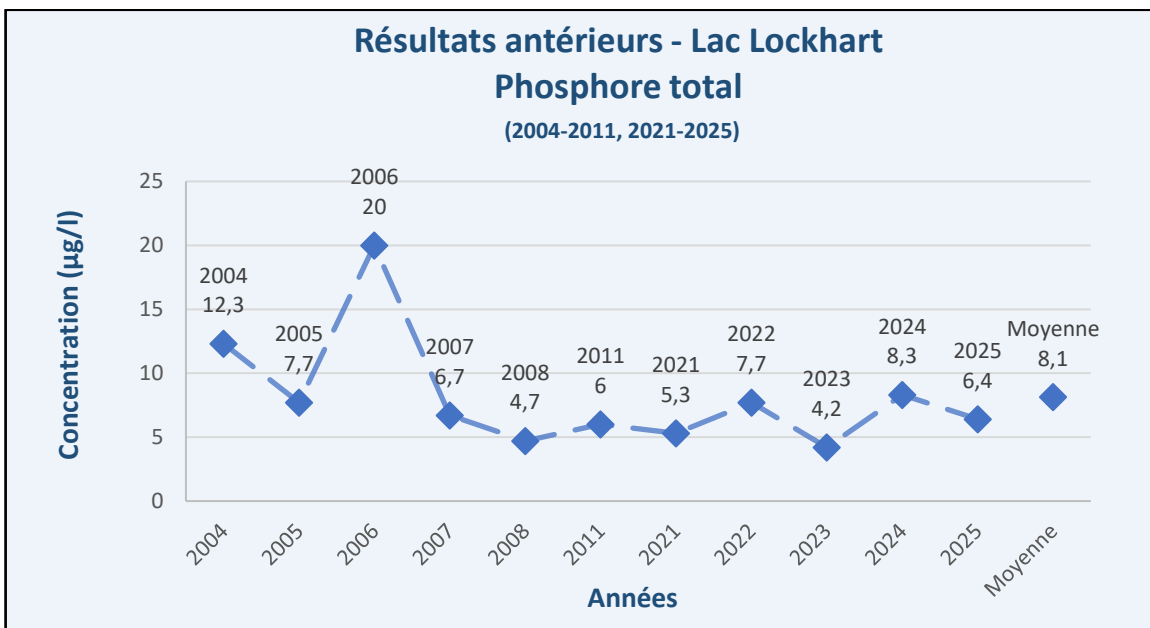


Figure 9 – Résultats antérieurs – Phosphore total – Chlorophylle A – Lac Lockhart (LK1)

À la suite de l'analyse des données antérieures, la conclusion globale visant à établir l'état trophique du plan d'eau demeure inchangée. Il est important de noter que les données antérieures représentent seulement la situation du cours d'eau au moment précis où l'étude est effectuée. Ceci invalide donc toute comparaison ou évolution à proprement dire avec les données recueillies à l'extérieur du programme actuel. Une analyse continue permettra d'obtenir une conclusion plus adéquate.

INTERPRÉTATION DES DONNÉES 2025

CLASSES DES NIVEAUX TROPHIQUES DES LACS AVEC LES VALEURS CORRESPONDANTES DE PHOSPHORE TOTAL, DE CHLOROPHYLLE A ET DE TRANSPARENCE DE L'EAU

CLASSE	PHOSPHORE TOTAL ($\mu\text{G/L}$)	CHLOROPHYLLE A ($\mu\text{G/L}$)	TRANSPARENCE (MÈTRE)
Ultra-oligotrophe	<4	<1	>12
Oligotrophe	4 à 10	1 à 3	12 à 5
Oligo-mésotrophe	7 à 13	2,5 à 3,5	6 à 4
Mésotrophe	10 à 30	3 à 8	5 à 2,5
Méso-eutrophe	20 à 35	6,5 à 10	3 à 2
Eutrophe	30 à 100	8 à 25	2,5 à 1
Hyper-eutrophe	>100	>25	<1

CLASSEMENTS DE LA CONCENTRATION EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS ET SON INCIDENCE SUR LA TRANSPARENCE DE L'EAU

CARBONE ORGANIQUE DISSOUS (MG/L)	COULEUR	INCIDENCE SUR LA TRANSPARENCE
< 3	Peu coloré	Très faible incidence
$\geq 3 < 4$	Légèrement coloré	Faible incidence
$\geq 4 < 6$	Coloré	Incidence
≥ 6	Très coloré	Forte incidence

LK1

STATION 1 – LAC LOCKHART (LK1)

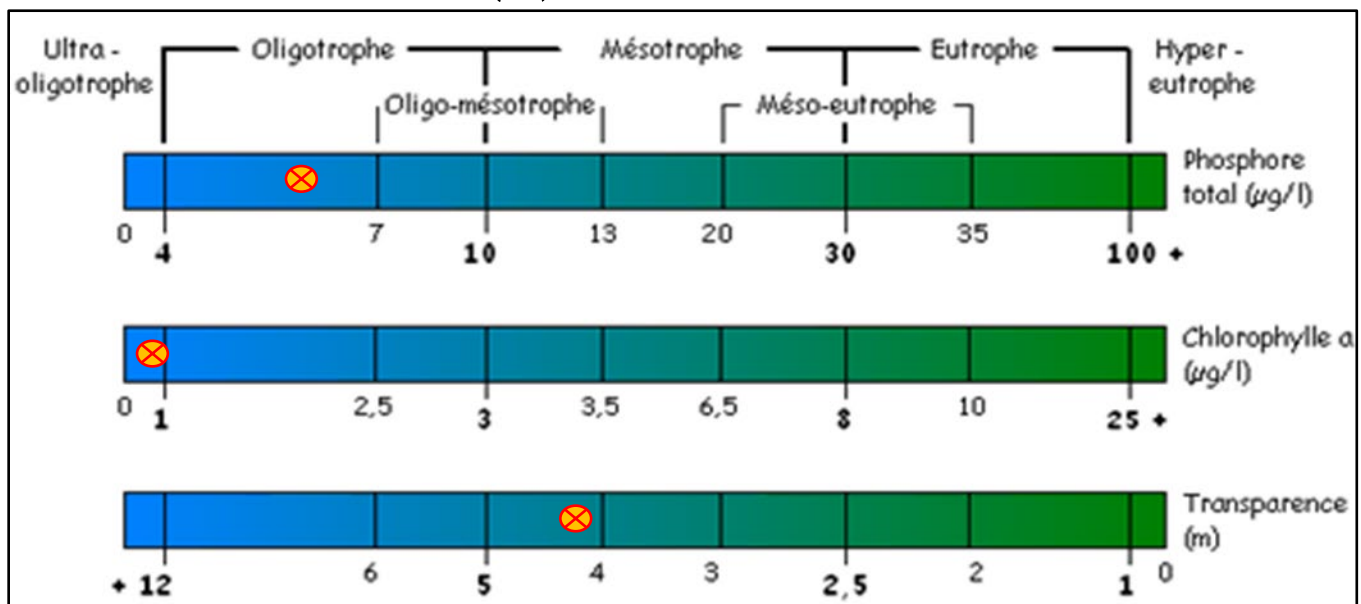


Figure 10 – État trophique 2025 – Lac Lockhart (LK1)

CONCLUSION

SAISON 2025

Le lac Lockhart compte 1 station de surveillance. Celle-ci présente une transparence moyenne estivale de 4,07 mètres. Cette transparence caractérise une eau claire et situe l'état trophique du lac dans la zone de transition Oligo-Mésotrophe. La concentration moyenne de chlorophylle A est de 0,9 µg/l, ce qui relève une eau dont la biomasse d'algues et plantes microscopiques en suspension est faible. Ce paramètre situe le lac dans la zone trophique Oligotrophe. Dernièrement, la concentration moyenne de phosphore total mesuré est de 6,4 µg/l, ce qui indique que l'eau est faiblement enrichie en élément nutritif. Cette variable indique que le plan d'eau se trouve à la zone trophique de transition Oligotrophe.

Les variables physicochimiques de la station LK1 semblent indiquer un état trophique **Oligo-mésotrophe**.

Il est important de noter que des données et suivis additionnels seront nécessaires afin d'établir, plus précisément, l'état trophique du plan d'eau. Des données supplémentaires auront pour but de réduire la marge d'erreur des données présentées dans ce rapport.

PHASE I (2021-2023)

La phase I du programme et les résultats collectés dans le cadre de celle-ci démontrent un état trophique Oligotrophe. En moyenne, pour la phase I, la concentration de phosphore total mesuré est de 4,2 µg/l, ce qui indique que l'eau est peu enrichie en éléments nutritifs. La transparence moyenne est évaluée à 4,5 mètres. Cette transparence caractérise une eau claire et situe l'état trophique du lac dans la zone de Oligotrophe. La concentration moyenne de chlorophylle A est de 3,5 µg/l, ce qui relève une eau dont la biomasse d'algues et de plantes microscopiques en suspension est légère. La concentration en carbone organique dissous moyen est de 10,2 mg/l ce qui indique une colorée par temps.

En sommes, les résultats de la phase I ainsi que les deux premières années de la phase II démontrent une certaine stabilité. Malgré les variances externes, telle la température, les précipitations, le vent et autre, les résultats pointent tous vers des conclusions similaires, soit un plan d'eau situé au tout début du processus d'eutrophisation, démontrant une qualité de l'eau adéquate.

Des données supplémentaires auront pour but de réduire la marge d'erreur des données présentées dans ce rapport.

RECOMMANDATIONS

Dans l'optique d'assurer une protection environnementale adéquate et de favoriser une bonne qualité de l'eau, il est recommandé d'adopter de bonnes pratiques environnementales. L'application de bonnes pratiques peut facilement prévenir les apports en matières nutritives, tels que le phosphore, ainsi que de prévenir l'ajout de matières nocives au milieu écologique.

Certaines bonnes pratiques incluent notamment :

1. Réduire les risques de contamination aux espèces aquatiques envahissantes en lavant ses embarcations nautiques.
2. Entretenir et faire l'inspection régulière de son installation septique.
3. Respecter l'intégrité de la bande riveraine.
4. Bonifier votre bande riveraine en faisant l'ajout de végétaux indigènes (permis requis).

À première vue le lac Lockhart semble se situer dans la zone de transition trophique Oligo-mésotrophe, le situant donc au début du processus d'eutrophisation. Il est recommandé de poursuivre et mettre l'emphasis sur l'application des bonnes pratiques, et ce, afin de prévenir un vieillissement accéléré.

Il est également important de noter qu'un encadrement réglementaire vise particulièrement les bandes riveraines et le littoral. Nous vous invitons à consulter le règlement de zonage portant le numéro 939-24 disponible sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts, afin de vous assurer de la conformité de votre bande riveraine.

POINT RÉGLEMENTAIRE CLÉ EN CE QUI CONCERNE LA BANDE RIVERAINE

- a. Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par la municipalité dans la forme d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.
- b. Veuillez noter que l'utilisation ou l'aménagement d'un maximum de 5 mètres de large sur la rive est permis par terrain. Aucune modification du couvert végétal n'est permise dans la rive, autre que l'aménagement de cet accès.
 - Lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, le retrait du couvert végétal sur une largeur d'au plus cinq (5) mètres de largeur visant à permettre l'accès au littoral d'un milieu humide ou hydrique lorsqu'il n'a pas déjà, sur le lot visé un espace ouvert permettant un tel accès;
 - Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, le retrait du couvert végétal sur une largeur d'au plus trois (3) mètres de largeur visant à

permettre l'accès au littoral d'un milieu humide ou hydrique lorsqu'il n'y a pas déjà, sur le lot visé, un espace ouvert permettant un tel accès. En raison de la pente, la construction d'un escalier sur pilotis est autorisée dans cet espace d'une largeur d'au plus trois (3) mètres;

- c. Tous les travaux, activités, ouvrages ou constructions ayant pour effet de déposer ou d'extraire des matériaux, peu importe la nature ou le procédé, sont interdits sur la rive, le littoral et la plaine inondable.
- d. Aucune tonte de gazon n'est permise dans la rive, autre que dans l'accès de 5 mètres au plan d'eau.
- e. Aucune coupe d'arbres n'est permise dans la rive sans autorisation.
- f. Un seul quai peut être situé par lot riverain. Si le lot est bordé par plus d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, un quai par cours d'eau ou plan d'eau est autorisé. Le quai doit être situé vis-à-vis l'accès prescrit autorisé dans la rive du lot riverain et rattaché à la rive. Un certificat d'autorisation est requis pour tout quai. De plus, une autorisation provinciale est requise pour tout quai dont la superficie excède 20 mètres carrés et lorsqu'il occupe plus de 10 % de la largeur du lit du cours d'eau à cet endroit.

Pour plus d'information sur les dispositions réglementaires applicables, contacter le service de l'Urbanisme et du Développement durable ou visiter le site Internet de la Municipalité : <https://www.val-des-monts.net/municipalite-val-des-monts/reglements-politiques-val-des-monts/>